

RÉSOLUTION
2023-015

SALAIRE DES ÉLUS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim de la Municipalité a transmis aux membres de la Commission un bordereau de paie ainsi que le registre de dépôt des salaires des élus pour le mois se terminant le 31 octobre 2023, pour un montant de 1 472,86 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la rémunération des élus de la Municipalité pour le mois d'octobre, pour un montant de 1 472,76 \$, conformément au bordereau de paie et tel qu'indiqué au registre de dépôt des salaires du 31 octobre 2023.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président